







# RÈGLEMENT EXTRA-JUDICIAIRE DES LITIGES

Référence :
DL381C

Niveau : Modalités : Tarifs :
Bases

E-Learning

Nous consulter

## **LIEUX ET DATES:**

### A distance

Nous consulter

## **OBJECTIFS**

- Découvrir les procédures extra-judiciaires dans le cadre du règlement des conflits
- Appréhender les trois modes alternatifs de règlement des conflits : la procédure participative, la conciliation et la médiation
- Connaître la médiation de l'assurance

### Information complémentaire :

Module disponible dans l'**Université Digitale Ifpass** accessible par abonnement.

Pour plus de renseignements cliquez ici ou contactez-nous

Consultez le taux de satisfaction de nos formations e-learning ici >>

#### POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques:**

Une pédagogie pensée pour articuler efficacité et autonomie. Une vidéo donnant de nombreux conseils concrets et opérationnels pour une mise en pratique immédiate. Un quiz final permettant de valider la bonne acquisition des connaissances. Une fiche pratique pour avoir les points clés de la formation toujours sous la main. De nombreux exemples illustrant les connaissances transmises.

#### Formateur(s):

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'IFPASS.

### Les plus de la formation :

Le règlement d'un conflit entre deux personnes est-il de nature uniquement judiciaire ? Quelles sont les règles permettant des solutions en matière extra-judiciaire ? Le règlement extra-judiciaire des conflits permet-il de limiter la judiciarisation sociale ?

### **PROGRAMME**

- A. Modes de règlement des litiges hors voies judiciaires
- B. Focus sur la médiation de l'assurance

### Validation des acquis :

Comment est-elle évaluée ?

Une évaluation vous attend, mais rassurez-vous, il n'y a pas de pièges, ni même de mauvaises surprises... dès lors que vous suivez normalement votre formation! Obtenez un score minimum de 80% de bonnes réponses et inscrivez cette formation à votre tableau des réussites! Vous pouvez refaire le questionnaire autant de fois que vous le souhaitez!

Comment cette formation est-elle validée ?

Pour valider cette formation, vous devez avoir :

déroulé pédagogique, ;	
Visionné d'un bout à l'autre les vidéos ;	
Téléchargé et consulté le support de conférence ;	
Téléchargé et consulté la fiche pratique ou infographique ;	
Réussi l'évaluation dans les conditions mentionnées ci-dessus.	

### **Personnalisation parcours:**

Une question technique ? Pédagogique ? Notre équipe pédagogique, community managers et webcocooners, est là pour y répondre ! Nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai de 48 heures ouvrées après le dépôt de la question sur le forum dans l'onglet "Communauté". Vous avez dit webcocooner ? Tout à fait ! Le webcocooner est notre couteau suisse, professionnel de l'assurance formé à l'accompagnement des participants en ligne. Son rôle ? Répondre aux questions pédagogiques, techniques et administratives que vous pouvez vous poser !!

### **PUBLIC**

Conseillers
Téléconseillers
Chargés de clientèle
Agents généraux
Courtiers
Gestionnaires
Managers de réseau commercial
Chargés de marketing
Managers des Risques
Auditeurs et Contrôleurs Internes
Chargés de Conformité
Chargés d'études juridiques

déterminer les formations accessibles.

### **PRÉ-REQUIS**

### Prérequis pédagogiques :

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques.

### Prérequis techniques :

- Navigateurs internet
- Chrome (2 dernières versions majeures)
- Firefox (2 dernières versions majeures)
- Edge (2 dernières versions majeures)
- Safari sur OSX (2 dernières versions majeures)

Les vidéos de cette formation sont hébergées sur le site vimeo.com. Elles sont sous-titrées.

### Logiciels:

- Lecteur PDF (pour les documents associés)
- Lecteur audio/vidéo
- Suite Microsoft Office (pour la restitution des missions)

Un casque audio peut être nécessaire si les formations sont suivies dans un espace partagé.

### Modalité d'accès :

- Les demandes d'inscription se font par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance

### TARIFS ET FINANCEMENTS

Exonérés de TVA

Module disponible dans l'Université Digitale Ifpass accessible par abonnement. Pour plus de renseignement contactez-nous!

# CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 16/10/2025 à 18:45